

Luminus Click Electricité

(janvier 2019)

Conditions particulières : (ECC2.0)

Consommateurs : résidentiels Type d'énergie : électricité Durée du contrat : 1 an

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

VOS AVANTAGES :							
Šécurité	№ Facilité	*** Service					
Un prix fixe compétitif pendant 1 an.	Vous gérez votre compte et vos factures dans My Luminus, votre zone client en ligne.	Une qualité qui nous vaut 5 étoiles de la part du régulateur.					
SERVICES INCLUS:							
	My Luminus						
	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.						

Plus d'infos sur luminus.be



TARIFS:

Composition du prix de l'energie

1 Énergie fournie par Luminus

Coût de transport de l'énergie

3 Taxes et redevances

4 TVA 21%



ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

	Dernière origine approuvée par:	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
FI	Le produit gue vous utilisez	-	52,56%	47,44%	-
FL	L'énergie fournie par Luminus	33,18%	35,12%	31,70%	-
WAL	Le produit gue vous utilisez	-	55,67%	44,33%	-
VVAL	L'énergie fournie par Luminus	35,46%	35,93%	28,61%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondraf.be.

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.) :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie (c€/kWh)	8,14	9,77	6,82	6,82
Redevance fixe (€/an)¹	30,25	30,25		-

	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)²	2,57	3,10
Coûts cogénération (c€/kWh)²	0,40	-

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre taril'.
2 Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives.
Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur www.luminus.be.

	Coûts de distribution (c€/kWh)								
	Gestionnaire de réseau	Compteur mono-horaire	Compteur bi- Jour	horaire Nuit	Exclusif nuit		Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)		Redevance producteur local (€/kW/an)(**)
	GASELWEST	17,35	17,35	11,65	3,93	2,10	4,67	0,1750	109,24
	IMEA	12,53	12,53	9,40	3,19	1,99	4,67	0,1511	86,29
	IMEWO	13,78	13,78	9,23	3,21	2,09	4,67	0,1982	90,15
	INFRAX WEST	13,55	13,55	10,90	4,67	1,96	5,24	0,1645	92,83
	INTER-ENERGA	12,07	12,07	9,96	4,28	1,91	5,24	0,2531	85,49
FL	INTERGEM	11,74	11,74	7,79	2,75	2,01	4,67	0,2146	77,21
	IVEG	13,85	13,85	9,91	3,41	2,40	5,24	0,0576	98,63
	IVEKA	15,75	15,75	11,25	3,81	1,74	4,67	0,0275	89,79
	IVERLEK	14,27	14,27	9,86	3,35	1,94	4,67	0,1899	91,42
	PBE	13,80	13,80	10,56	5,47	1,99	5,24	0,2931	92,34
	SIBELGAS-N	15,53	15,53	11,27	4,10	2,18	4,67	0,3408	102,49
	AIEG	8,36	8,83	6,66	7,07	4,14	26,39	0,3485	-
	AIESH	12,86	13,24	8,47	7,22	3,01	17,86	0,3485	-
	GASELWEST	14,60	14,60	8,17	5,42	3,28	5,54	0,3485	-
	ORES (Brabant Wallon)	8,90	9,43	5,54	4,59	3,98	17,73	0,3485	-
	ORES (EST)	14,09	15,05	8,49	6,80	4,15	16,84	0,3485	-
	ORES (Hainaut Electricité)	10,31	10,85	6,89	5,87	4,04	17,73	0,3485	-
WAL	ORES (Luxembourg)	12,14	12,89	7,51	6,12	4,15	17,73	0,3485	-
	ORES (Mouscron)	7,35	7,72	5,10	4,42	3,89	17,73	0,3485	-
	ORES (Namur)	11,09	11,74	6,94	5,88	4,00	17,73	0,3485	-
	ORES (Verviers)	14,88	15,81	9,12	7,41	4,00	17,12	0,3485	-
	PBE	11,07	11,07	8,00	5,80	3,30	6,35	0,3485	-
	TECTEO RESA	9,87	11,12	5,65	4,79	3,78	19,90	0,3485	-
	WAVRE	12,04	12,93	10,10	10,10	3,97	21,09	0,3485	-

3	Taxes et redevances :	FL	WAL
	Cotisation Fonds énergie (*) (€/mois)		
	Basse tension non résidentiel	7,8700	-
	Basse tension résidentiel	0,4200	-
	Cotisation sur l"énergie (c€/KWh)	0,2331	0,2331
	Redevance de raccordement (*)(**) (c€/KWh)	-	0,0750

(*) TVA non applicable. (**) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un monta forfaitaire de € 0,075.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

pas indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont client et Luminus pour la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par la CREG et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix



DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Si le point de fourniture est situé en Région flamande ou en Région wallonne, votre contrat a une durée d'un an et sera automatiquement prolongé pour des périodes successives d'un an. Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Click Electricité , le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :



Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation, virement ou tout autre mode de paiement proposé par Luminus) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle). Si vous optez pour la domiciliation, vous ne recevrez pas de factures d'acompte, mais uniquement votre décompte annuel. Toutes vos factures seront toutefois disponibles en ligne via votre Espace Client sur www.luminus.be.

En cas de retard de paiement, nous vous enverrons au moins un rappel. En cas de défaut de paiement dans le délai prévu par le rappel, nous vous enverrons une mise en demeure. Une lettre de rappel est facturée 8 EUR (dans la Région de Bruxelles-Capitale : 7,50 EUR) et une mise en demeure 15 EUR. En cas de paiement tardif, vous êtes en outre tenu au paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal. Si nous avons transmis votre facture à un tiers, vous êtes également redevable d'une indemnisation forfaitaire de 10 % sur chaque montant impayé, avec un minimum de 55 EUR, en dédommagement des frais de recouvrement extrajudiciaires, sans préjudice du droit de prouver des dommages et préjudices supérieurs.